

LA POMPE À CHALEUR

REDONNER DU POUVOIR D'ACHAT AUX MÉNAGES GRÂCE AUX POMPES À CHALEUR FRANÇAISES



Une technologie clé pour permettre aux ménages
de réellement maîtriser leur facture énergétique



97% des
ménages équipés
de pompes à chaleur
sont **SATISFAITS**¹

La pompe à chaleur est une technologie mature qui chauffe d'ores et déjà environ 4 millions de maisons individuelles en France².

Son adoption par les ménages s'explique principalement par les fortes économies d'énergies qu'elle engendre et donc par la baisse de la facture énergétique.

Selon l'Observatoire national de la rénovation énergétique³, l'installation d'une pompe à chaleur est :

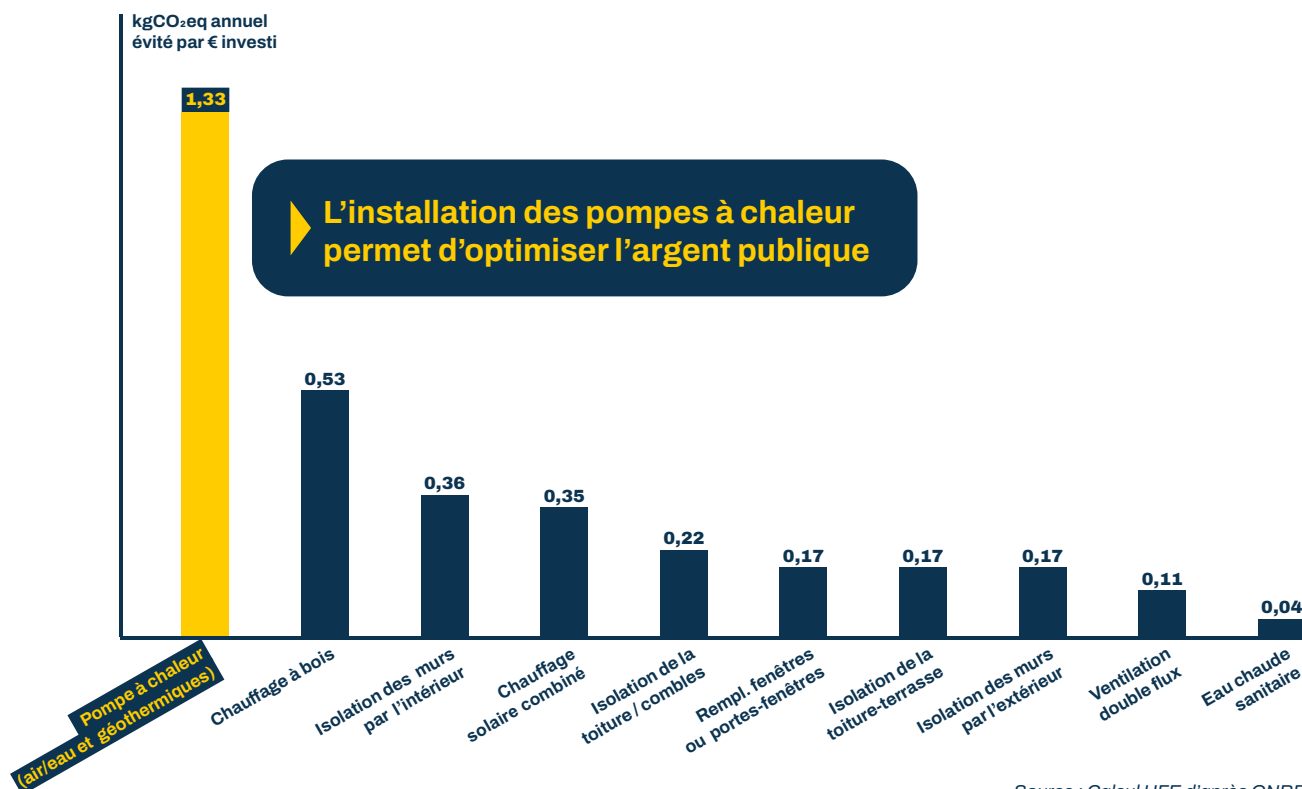
- **Le geste de rénovation qui engendre le plus d'économie d'énergie**, de 3 à 4 fois plus par rapport à une opération d'isolation et de 20 fois plus rapport au remplacement de fenêtres !
- **Le geste de rénovation qui permet de réduire le plus d'émission de gaz à effet de serre par euro public investi.**

¹ ESCadrille Toulouse Junior Conseil pour l'UFE & l'AFPAC, « Résultats de l'analyse quantitative auprès de ménages occitans », 2024.

² Fin 2023 selon l'AFPAC.

³ Observatoire national de la rénovation énergétique, « Les rénovations énergétiques par geste aidées par MaPrimeRénov' en 2023 », décembre 2024.

Efficacité climatique de MaPrimeRénov' en 2023



97% des ménages équipés de pompes à chaleur ont constaté une **BAISSE DE LEUR FACTURE**⁴

► La quasi-totalité des ménages ont vu leur facture baisser à la suite de l'installation d'une pompe à chaleur.

► Les deux-tiers ont constaté une baisse d'au moins 25 % et un ménage sur dix a vu sa facture divisée par au moins deux.

De plus, la baisse de la facture est plus importante s'il s'agit d'une pompe à chaleur air/air.

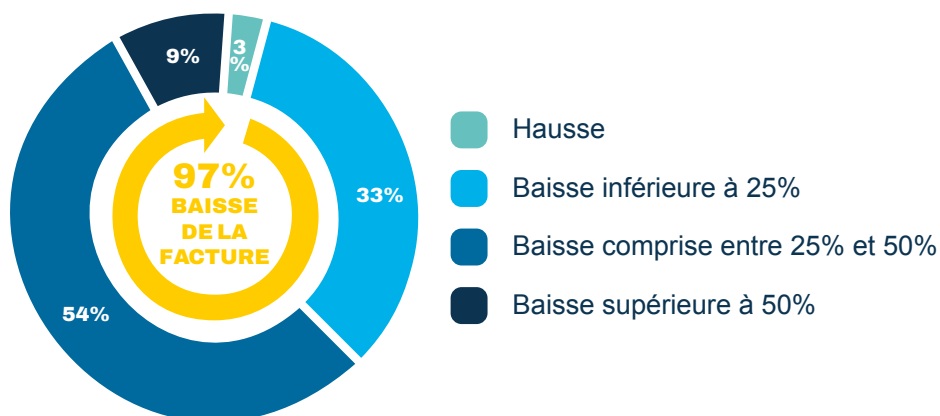
C'est un très bon résultat !

Cela prouve que les efforts fournis par la filière professionnelle depuis des années pour encadrer et améliorer sans cesse la qualité des installations ont porté leurs fruits.

Les professionnels restent néanmoins vigilants et continuent de faire progresser les pratiques.

⁴ ESCadrille Toulouse Junior Conseil pour l'UFE & l'AFPAC, « Résultats de l'analyse quantitative auprès de ménages occitans », 2024.

Évolution de la facture des ménages à la suite de l'installation d'une pompe à chaleur



Source : EsCarille Toulouse Junior Conseil pour l'UFE & l'AFPAC

La pompe à chaleur permet donc de redonner du pouvoir d'achat aux ménages et de réduire la précarité énergétique. Elle permet également d'améliorer le diagnostic de performance énergétique de chaque logement, et donc **d'accroître la valeur, à la revente, des biens immobiliers possédés par les ménages.**

Le bon réflexe pour maximiser ses économies

À l'instar d'autres moyens de chauffage comme les chaudières au gaz ou biomasse, la réglementation française prévoit la nécessité de faire maintenir sa pompe à chaleur *a minima* tous les deux ans par un professionnel qualifié⁵.

72 % des ménages déclarent réaliser une maintenance régulière de leur équipement⁶. Cela permet de préserver la bonne performance de l'installation et donc maîtriser ses dépenses.



Une filière industrielle française d'excellence



Représentant près de 50 000 emplois en 2022, la filière française des pompes à chaleur estime que ses effectifs pourraient doubler d'ici à 2030, porté par les besoins dans les secteurs de l'installation et de la maintenance⁷.

En effet, les principales entreprises industrielles fabriquant des pompes à chaleur, dont plusieurs grands groupes français, produisent plus de 50 % de la valeur ajoutée en France.



⁵ Décret n° 2020-912 du 28 juillet 2020 relatif à l'inspection et à l'entretien des chaudières, des systèmes de chauffages et des systèmes de climatisation.

⁶ ESCadrille Toulouse Junior Conseil pour l'UFE & l'AFPAC, « Résultats de l'analyse quantitative auprès de ménages occitans », 2024.

⁷ AFPAC

La France est le premier marché européen de la pompe à chaleur avec 306 534 PAC air/eau, 910 420 PAC air/air, 3 517 PAC géothermiques, 177 241 chauffe-eaux thermodynamiques et environ 4 000 PAC hybrides en 2023 soit une part de marché d'environ 25 %.

La balance commerciale française des pompes à chaleur air/eau et eau/eau est positive et la meilleure d'Europe pour ces équipements⁹.

60 % de la valeur d'une pompe à chaleur sur son cycle de vie est non délocalisable (distribution, installation, maintenance, exploitation)¹⁰, ce qui se traduit concrètement en la pérennisation de dizaines de milliers d'emplois.

Ainsi, remplacer un million de chaudières à gaz par des pompes à chaleur permet d'améliorer la balance commerciale française d'au moins 2 milliards d'euros grâce à la réduction des importations de gaz naturel¹¹.



Sites français & européens de production de pompes à chaleur - AFPAC



1 site de production européen de pompes à chaleur sur 4 se trouve en France, contribuant ainsi à sa souveraineté énergétique⁸



► La pompe à chaleur : pierre angulaire de la planification écologique

Produisant aujourd'hui près du quart de la chaleur renouvelable en France, l'installation d'une pompe à chaleur à la place d'une chaudière à énergie fossile permet de réduire jusqu'à 90 % les émissions de CO₂¹², justifiant ainsi une perspective de doublement voire de triplement de la chaleur produite par la filière d'ici 2035¹³. En effet, fonctionnant grâce à une électricité française bas-carbone à 95 %¹⁴, la pompe à chaleur capte l'énergie renouvelable présente dans le milieu naturel (sol, air, eau) pour la restituer sous forme de chaleur dans un circuit de chauffage ou pour assurer la production d'eau sanitaire d'un logement.

⁸ AFPAC

⁹ JRC, « Heat pumps in the European Union : Status report on technology development, trends, value chain & markets », 2023

¹⁰ AFPAC

¹¹ Ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, Direction générale du Trésor, « Rapport intermédiaire : les enjeux économiques de la transition vers la neutralité carbone », décembre 2023.

¹² Le monde de l'énergie, « La pompe à chaleur satisfait à des critères qui vont jouer un rôle décisif pour l'avenir de la planète », mars 2022.

¹³ 43 TWh en 2021 et entre 107 TWh et 120 TWh estimés en 2035 selon les données provisoires de la SNBC3.

¹⁴ En 2024, 95 % de l'électricité produite en France l'a été à partir de sources bas-carbone, soit 510 TWh. RTE.

Son très faible impact climatique contribue également à l'attrait croissant du grand public pour la pompe à chaleur, en complément de ses avantages économique et énergétique. Ainsi, près de la moitié des ménages occitans considère que la pompe à chaleur est le système de chauffage le plus écologique¹⁵.

Enfin, le marché des pompes à chaleur a vocation à croître en Europe¹⁶ et dans le monde. En France, **l'objectif fixé par le président de la République est de tripler la production nationale de pompes à chaleur d'ici à 2027 pour atteindre 1 million d'unités**. Pour ce faire, le tissu industriel français continue de se développer avec l'agrandissement de sites existants et l'implantation de nouvelles usines.

► De l'amont à l'aval : le besoin d'un cadre politique cohérent

À l'instar de toute filière industrielle, une politique de soutien à destination des fabricants constitue une condition nécessaire mais non suffisante pour garantir l'atteinte des objectifs de production. En effet, seule une visibilité sur le carnet de commandes permet aux industriels d'engager avec certitude les investissements dans les lignes de production et de concrétiser les potentiels de création d'emplois.

Or, le rythme d'adoption de la pompe à chaleur par les ménages est principalement freiné par un écart de coût entre les énergies fossiles et l'électricité, son coût d'acquisition et par la méconnaissance des aides financières. Dès lors, **l'accroissement et la pérennisation de mesures de soutien et d'accompagnement est essentiel**, notamment au travers de la visibilité donnée aux cadres politiques des deux piliers d'aides à la rénovation que sont MaPrimeRénov' et le mécanisme des certificats d'économies d'énergie (CEE).



¹⁵ ESCadrille Toulouse Junior Conseil pour l'UFE & l'AFPAC, « Résultats de l'analyse quantitative auprès de ménages occitans », 2024.

¹⁶ La Commission européenne compte adopter un plan d'action pour les pompes à chaleur dans lequel elle compte réaffirmer ses ambitions en la matière et adopter des instruments pour accélérer leur déploiement à grande échelle. Ce plan permettra tout particulièrement de se donner les moyens d'atteindre les objectifs de la version révisée de la directive sur la performance énergétique du bâtiment qui fixe un objectif d'un parc immobilier à émission nulle d'ici à 2050 et une sortie des énergies fossiles dans le bâtiment d'ici 2040.